Vourles
Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents :13 Votants : 21 **Ont voté :** Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire. **Étaient présents** : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Pascale MILLOT HAUK, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, et Ernest FRANCO **Absents :** Michel REGNIER, Jean Jacques RUER, Dominique REGNIER, Thierry DEKOCK, Françoise ROUBIN, Pascale LECONTE, Christophe PINEL Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE **Pouvoirs** : Michel REGNIER (pouvoir donné à Catherine STARON), Jean Jacques RUER (pouvoir donné à Serge FAGES), Thierry DEKOCK (pouvoir donné à Sébastien BLANC), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Adeline FILLOT), Pascale LECONTE (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Véronique PROT (pouvoir donné à Pascale BONNIER), Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Bénédicte JOUVE (pouvoir donné à Ernest FRANCO) **Secrétaire de séance** : Thierry DILLENSEGER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-018
SEANCE DU 29 MARS 2018

OBJET : Autorisation de signature – Convention relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat – Convention avec l'OGEC

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'éducation,

Monsieur le Maire explique que le Préfet a demandé que la convention avec l'école privée Louis QUERBES, sous contrat avec l'Etat qui participe à la mission d'enseignement des enfants en école maternelle et élémentaire sur la Commune de Vourles soit présentée chaque année aux conseillers municipaux afin d'établir un parallèle entre le coût d'un élève dans le public et la participation de la Commune aux frais de fonctionnement des classes de l'établissement.
Monsieur le Maire énonce que la présente convention a pour objet de fixer les règles permettant à la Commune de VOURLES de participer au financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée Louis QUERBES, financement constituant le forfait communal.
Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Louis QUERBES, sous contrat d'association avec l'Etat pour un an.

Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Louis QUERBES, sous contrat d'association avec l'Etat pour un an.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES

MAIRIE DE VOURLES 69390

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES

MAIRIE DE VOURLES 69390

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20180329-2018-018-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2018